
Don du citoyen Charles, procureur de la commune de Cluny, district de Mâcon, qui offre à la patrie 1100 livres, le restant du traitement de son fils mort en 1791, lors de la séance du 6 pluviôse an II (25 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Don du citoyen Charles, procureur de la commune de Cluny, district de Mâcon, qui offre à la patrie 1100 livres, le restant du traitement de son fils mort en 1791, lors de la séance du 6 pluviôse an II (25 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) pp. 624-625;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36833_t2_0624_0000_10

Fichier pdf généré le 15/05/2023

partement de la Manche. Je l'ai déjà rendu en détail au Comité de salut public. Toutes les autorités constituées des sept chefs-lieux de district qui le composent viennent d'être renouvelées, depuis Cherbourg jusqu'à Mortain. J'ai soumis à l'épuration révolutionnaire tous les individus composant les administrations. Cette partie de la République, qu'avait un instant infecté le fédéralisme, a rougi de son erreur. Tous les citoyens rejettent sur leur ignorance, occasionnée par une multitude de libelles contre-révolutionnaires dont on les inondait, et sur l'absence absolue des papiers propres à les instruire, l'égarément momentané auquel ils se sont livrés. Ils annoncent les intentions les plus républicaines, et, sans une crasse de superstition qui détériore leurs facultés révolutionnaires, bientôt ils s'élèveraient à la hauteur des circonstances. Qu'on parvienne à les purger de la horde pestiférée des prêtres, qui partout, astucieux, hypocrites et fourbes, entretiennent un esprit de mysticité et des dispositions à l'esclavage incompatibles avec la liberté. Ceux seuls retardent le mouvement révolutionnaire, eux seuls interprètent à leur secte le décret du 16 brumaire (1), de manière à favoriser leur ambition et à pouvoir impunément dans l'ombre pratiquer leurs projets liberticides. Ils tremblaient avant cette époque; leurs dévotés subissaient leur sort en silence. L'interprétation abusive qu'ils donnaient à la loi leur a rendu leur crédit. J'ai vu partout, en parcourant le département, la trace de ce désordre, mais partout aussi j'ai vu des surveillants actifs, dont la vigilance leur en impose. Les campagnes seules restent exposées plus particulièrement aux dangers qui en résultent; je vais travailler à y faire briller le flambeau de la Raison.

Le temple de cette nouvelle divinité des Français vient d'être purifié hier, jour de la décade, à Cherbourg, d'une manière éclatante, par la destruction de toutes les pagodes que le fanatisme et la superstition y conservaient. Le peuple souverain a fait justice de ces hochets de la papauté, et déjà la voix de la raison peut retentir librement dans les murs dépouillés de la ci-devant église, bariolée de plus de bamboches que la Toussaint n'en réunissait dans son ancien calendrier. Mais une circonstance imprévue a augmenté le prix de cette belle journée: les capitaines de plusieurs vaisseaux suédois, danois, lubecquois et américains ont apporté leurs pavillons à la fête civique que l'on célébrait; ils les ont attachés eux-mêmes aux voûtes du temple en dessous du pavillon tricolore, et sont venus danser avec nous la carmagnole au pied de l'arbre de la liberté, que nous avons placé au même lieu où s'élevait auparavant, en face de la rade, un calvaire, dégoûtant étendard de la bigoterie.

Ces étrangers, qui ont embelli notre fête, commandent des vaisseaux qui font partie des vingt-deux prises, estimées de 10 à 12 millions, que la frégate *la Carmagnole*, commandée par le véritable père Duchesne, a enlevées aux esclaves de Pitt, dont six enrichissent en ce moment le port de Cherbourg. Rien n'égale la satisfaction que le spectacle de la fête, et surtout celui de la destruction des idoles sacerdotales, a procuré à ces braves marins, qui n'ont cessé de chanter

avec nous les hymnes de la liberté et de nous témoigner qu'ils en sont dignes. Il ne manque aux habitants de la Manche que le plaisir d'aller venger à Londres les insultes que nous ont faites les sujets de Georges. Cet espoir est dans leur cœur, et ils y voleront tous avec la même ardeur, au premier signal qui leur en sera donné par la Convention nationale. Périssent la superstition, et la France est libre!

Salut et fraternité ».

BOURET.

17

Les membres régénérés du tribunal du district de Sézanne (1) applaudissent aux travaux de la Convention, l'invitent à les continuer, lui jurent un attachement inviolable; l'assurent qu'ils seront toujours fermes à leur poste, et qu'ils concourront de tous leurs efforts à la propagation des grands principes qu'elle vient d'établir. Par haine pour la tyrannie, ils se sont dépouillés de ces panaches, chapeaux et manteaux qui leur rappeloient les signes d'une odieuse féodalité (2).

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Sézanne, s. d.] (4)

« Citoyens représentants,

Vous avez, d'une main ferme et courageuse, renversé l'idole du despotisme; vous avez du haut de la Montagne, desséché la source impure du Marais; vous avez terrassé le monstre du fédéralisme; vous avez frappé d'anathème les prestiges de l'erreur, et rendu à la philosophie et à la raison, leur premier éclat, que le fanatisme avoit su obscurcir; vous avez créé une République une et indivisible; vous venez de la consolider par un gouvernement révolutionnaire, qui va vivifier toutes les parties de la machine politique, que la malveillance se plaisoit à paralyser. Les membres régénérés du tribunal du district de Sézanne se font un devoir d'applaudir à vos glorieux travaux, qu'ils vous invitent de ne point abandonner; ils vous jurent un attachement inviolable et vous assurent d'être toujours fermes et inébranlables à leur poste et de concourir de tous leurs efforts à la propagation des grands principes que vous venez d'établir.

Jaloux de suivre vos traces, ils vous préviennent que par haine pour la tyrannie, ils se sont dépouillés de ces panaches, chapeaux et manteaux qui leur rappeloient les signes d'une honteuse féodalité, qu'abhorre un vrai républicain. »

FOND, BOULANGER, RIBERON, CAMUS, BRULLEY, JUERION (commissaire nat.), GABRIEL (greffier).

18

Le citoyen Charles, procureur de la commune de Cluny, district de Mâcon, fait don à la Patrie de la somme de 1100 livres, qui lui revient pour

(1) Marne.

(2) P.V., XXX, 118.

(3) Bⁱⁿ, 6 pluv.

(4) C 291, pl. 930, p. 28.

(1) Il s'agit sans doute du décret du 16 frimaire sur la liberté des cultes.

le restant du traitement de la place de professeur que feu son fils occupoit (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Cluny, 28 frim. II] (3)

« Citoyen président,

Je suis dans ma 69^e année. J'avois un fils membre de l'Académie des Sciences et qui remplissoit au Louvre, la chaire d'hydrodynamique, ses vertus sociales, morales et civiques faisoient la consolation de ma vieillesse. J'ai eu le malheur de le perdre, une mort prématurée me l'enleva le 21 août 1791.

A cette époque la trésorerie nationale lui devoit 267 l. 15 s. 6 d., en reste des appointements attachés à sa place de professeur; laquelle somme d'après la déduction de 166 l. 13 s. 4 d. qu'il devoit encore de sa contribution patriotique, ne subsistoit plus que 111 l. 2 s. 2 d. que j'étois en droit de réclamer. Mais, comme ce n'a jamais été mon intention, ainsi que le prouve mon silence depuis plus de 2 ans, je te déclare à la face de la Convention entière que j'en fais don à la patrie.

Je suis bien fraternellement ton citoyen. »

CHARLES.

19

La commune et la société populaire d'Elbeuf, après avoir exprimé de la manière la plus énergique les sentimens que lui ont inspirés les travaux de la Convention, et l'avoir conjurée de ne quitter son poste qu'après la destruction entière de tous nos ennemis, lui annoncent que la société populaire a fait partir un cavalier armé et équipé, qui va être incessamment suivi d'un second, pour s'adjoindre à cette cavalerie jacobite qui doit être la terreur et la perte de la coalition insensée des despotes. Elles lui disent qu'elles se disposent à faire passer au creuset de la République les riches hochets de la folie, du mensonge, du fanatisme et de la superstition; qu'elles ont célébré avec l'enthousiasme du patriotisme la fête nationale de la reprise de l'infâme Toulon; qu'elles ont établi une agence de secours, pour éloigner de nos frères l'indigence et l'infortune; que chaque citoyen s'est empressé, à l'envi, d'apporter, pour les défenseurs de la Patrie, des chemises, habits, souliers et armes. La société populaire demande que la Convention lui fasse adresser le bulletin des lois (4).

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

[Elbeuf, s. d. A la Conv.] (6)

« La France régénérée vous doit la liberté.

Que l'univers soumis reçoive vos lois bienfaites qui le ramènent aux principes immuables de la nature et de l'humanité !

(1) P.V., XXX, 119. Mention dans *J. Sablier*, n° 1099.

(2) Bⁱⁿ, 6 pluv. (mention).

(3) C 290, pl. 916, p. 21.

(4) P.V., XXX, 119. Mention dans *J. univ.*, p. 1525.

(5) Bⁱⁿ, 6 pluv.

(6) C 292, pl. 935, p. 31.

La Raison seule doit être le Dieu de la terre.

Qu'ils tremblent ces tyrans qui traitent encore des hommes comme un troupeau d'esclaves!!!

Vous leur avez juré une haine éternelle et bientôt ils viendront à genoux demander grâce et rendre hommage à la toute puissance de la Nation française.

Nous vous conjurons de ne pas quitter le poste que vous avez si glorieusement occupé et de ne vous séparer qu'après que tous nos ennemis seront anéantis et que le bonheur du peuple français sera établi sur des bases impérissables comme la nature.

La Société populaire vient de faire partir un cavalier tout armé et tout équipé qui va incessamment être suivi d'un second pour s'adjoindre à cette cavalerie jacobite qui doit être la terreur et la perte de la coalition insensée des despotes.

Elle se dispose à faire passer au creuset de la République tous les riches hochets de la folie du mensonge, du fanatisme et de la superstition.

Déjà les signes d'un culte exclusif et despotique ont tous disparu par cet élan sublime de la philosophie et de la raison, et par tout on voit les heureux symboles de l'union et de la fraternité.

Elle a célébré avec l'enthousiasme du patriotisme la Fête nationale de la prise de l'infâme Toulon.

Pénétrée des principes de l'égalité, elle a établi dans son sein une agence de secours occupée sans cesse à éloigner de nos frères l'indigence et l'infortune.

Notre commune a fourni un nombre très considérable de défenseurs de la Liberté. On s'y est empressé à l'envi d'apporter des chemises, des habits, des souliers et des armes pour les défenseurs de la patrie et mettre en état de combattre, les braves de la première réquisition.

Elle vous demande, Citoyens Législateurs, que vous lui fassiez adresser le bulletin de vos lois qu'elle fera lire tous les jours dans le lieu de ses séances et Vive la République. »

LOUIS BÉRANGER fils (*off. mun. et membre de la Sté*), SAILLANT (*maire*), D. MORIZON (*agent nat. provisoire et membre de la Sté*), BOISRENOU (*secrét. de la Sté*), MODESTE FREMONT (*présid. de la Sté*), BACHELET (*secrét. de la Sté*)
[et une signature illisible]

20

Le conseil général de la commune de Pont-Saint-Vincent(1) applaudit aux grandes mesures prises par la Convention, et notamment au décret du 14 frimaire relatif au gouvernement révolutionnaire : il l'invite à rester à son poste jusqu'à la paix. Il a remis au département 17 marcs 2 onces d'argent, provenant des vases destinés au culte des prêtres; les cloches y ont été aussi envoyées. Après la publication de la loi du 19 brumaire, plusieurs souscriptions ont été faites dans cette commune pour des bas, chemises, souliers, vieux linge : le tout va être incessamment remis au district.

Le conseil-général demande que le nom de cette commune soit changé en celui de *Pont-la Montagne* (2).

(1) Meurthe.

(2) P.V., XXX, 119. Mention dans *J. Sablier*, n° 1099; *M.U.*, XXX, 124; *J. univ.*, p. 1525.